

Sonia BRANCA

LES DÉBATS SUR LA VARIATION
AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

A. Culioli et A. Chervel ont fait ici même un inventaire des préjugés qui font obstacle à la description du français parlé : ce que A. Chervel a appelé les "appareils mentaux des linguistes".

A leur suite, je voudrais envisager les difficultés entraînées pour toute description linguistique par le poids des représentations lettrées de la langue. A travers l'exemple des débuts de la philologie romane en France, j'essaierai de faire l'histoire d'attitudes encore très répandues.

Dans la France du XIX^e siècle, la naissance de l'ancien français est interprétée à partir de la conception que l'on a de l'opposition entre langues de culture et parlers populaires.

Cette orientation littéraire très prégnante est elle-même liée à la nature des institutions scolaires et universitaires. L'école française de linguistique romane se constitue lentement : les vicissitudes du Prix Volney et le fonctionnement de l'École des Chartes après la réorganisation de 1829 illustrent à la fois l'importance des institutions dans la formation d'une discipline et la difficulté avec laquelle le tissu universitaire français accueille les méthodes linguistiques.

Même lorsque les études se font plus systématiques (après le retour d'Allemagne de Gaston Paris dans les années 1860), l'approche de l'ancien français restera profondément marquée par l'idée qu'une langue qui "fonctionne" bien n'a pas d'usages hétérogènes. Les formes proliférantes d'un même mot s'expliquent en termes de déclinaisons de dialectes ou de changement. L'idée qu'il peut y avoir une systématique d'usages hétérogènes reste étrangère à la conscience de ces linguistes "cultivés".

I. L'ECOLE DES CHARTES

I.1. L'impasse culturelle des débuts du XIXe siècle

Les études romanistes remontent au XVIe siècle ¹. Au début du XIXe, les travaux de Raynouard ² donnent même une certaine avance à la France. Pourtant, pendant le demi-siècle suivant, c'est en Allemagne que se poursuivra le travail philologique. Pour ne citer que deux noms très connus, Schlegel fait paraître en 1818 des *Observations sur la langue des troubadours*, et surtout Diez publie entre 1836 et 1844 une *Grammatik der Romanischen*. Cette étude mène à son terme le comparatisme de Raynouard tout en ruinant définitivement son hypothèse du provençal, langue intermédiaire entre le latin d'une part, et le français, l'espagnol et l'italien d'autre part.

L'ouvrage de Diez ne sera traduit qu'en 1874-1876 ³. Pendant deux générations les Français resteront à l'écart de cette révolution épistémologique.

A cette stagnation, on peut tenter, notamment après J. Stefanini ⁴, de donner des explications :

Tout d'abord, en France, la postérité de Raynouard a abandonné l'orientation philologique ⁵ pour s'engager dans des querelles littéraires : *L'Histoire littéraire de l'Italie* (1811-1819) de Ginguené, la *Chrestomathie romane des troubadours à ce siècle* de Martin (1827), *La Croisade contre les Albigeois* de Fauriel (1827) ⁶ considèrent la langue à travers l'histoire de la littérature; une langue n'est digne de ce nom que si elle est porteuse de littérature : on retrace par con-

séquent l'histoire de la ruine d'une langue littéraire, le latin, puis de l'émergence d'une nouvelle langue de culture. Le provençal est exemplaire et central dans l'histoire du français, parce qu'il s'agit de la première langue romane à avoir atteint un niveau littéraire, la première à présenter le caractère d'une koinè.

L'indifférence aux problèmes proprement linguistiques est telle que Ginguéné peut écrire sans s'exposer à la critique :

"Pour [...] faire connaître le génie de la poésie provençale [...] *c'est assez d'avoir sous les yeux les Vies de Nostradamus, quoiqu'il faille y avoir peu de foi, la traduction ou plutôt les notes et les additions de Crescimbeni, L'histoire de l'abbé Millot, et seulement quelques uns des meilleurs manuscrits.*"⁵

Lorsque Roquefort⁸ critique la thèse du provençal languemère, c'est également à l'aide d'arguments culturels : les trouvères, Picards du nord de la France, auraient été d'après lui les premiers à développer une littérature "variée". Il en conclut que c'est le picard qui constitue la langue intermédiaire, "la langue romane" d'où est issu le français.

Ce poids des traditions lettrées qui fait qu'une langue n'est constituable en objet de science que si l'on peut en célébrer les vertus littéraires doit à son tour être mis en relation avec l'organisation universitaire de la France. G. Gusdorf⁹ a bien montré comment l'Allemagne du XVIIIe siècle s'était dotée d'une puissante organisation universitaire, alors que la Sorbonne continuait à végéter. Les Collèges étaient en France la seule institution vivante, et ils produisaient un certain type d'hommes cultivés, plus capables de produire des discours d'apparat que de s'initier à des méthodes systématiques.

I.2. Les limites du prix Volney

L'histoire du prix Volney est, malgré les apparences, une confirmation de l'impasse du comparatisme dans la France du premier tiers du XIXe siècle.

L'idéologue Volney est un des initiateurs du "premier" comparatisme français. Contemporain de Raynouard, il s'était intéressé

au problème des outils de description : son projet d'alphabet phonétique, *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, ouvrait la voie à la recherche d'instruments facilitant la comparaison entre langues ¹⁰.

De plus, à sa mort, en léguant à l'Académie française un fonds destiné à mener à terme ses recherches de phonétique, Volney inscrivait les recherches de la linguistique dans le cadre des institutions.

Le prix Volney ¹¹ a pour but de

"provoquer et encourager tout travail tendant à donner suite et exécution à sa méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes régulièrement organisées."

"Durant tout le XIXe siècle", estiment ses biographes,

"le nom de Volney fut ainsi associé au prix de linguistique de l'Académie française qui récompense les plus importants travaux du monde savant international." ¹²

Or, malgré ce relais institutionnel ¹³, on ne constate pas la formation d'un groupe français spécialisé dans l'étude de ces problèmes; un dépouillement, même partiel, des ouvrages envoyés au concours dans les années 1822-1850 est significatif.

1) Le nombre des mémoires reçus reste faible, environ 5 par an pour la période considérée. Certaines années le jury ne reçoit rien; ainsi en 1837; parfois les ouvrages envoyés ne répondent pas aux questions mises au concours : la question posée en 1825 porte sur la

"Composition d'un alphabet propre à la transcription de l'hébreu et de toutes les langues dérivées de la même source y compris l'éthiopien littéral, du persan, de l'arménien, du sanscrit et du chinois [...]" ¹³

Le jury reçoit un essai de logographie.

2) Les Français sont peu nombreux à répondre. On constate une nette prédominance des étrangers, en particulier des Allemands ¹⁴.

3) Les mémoires français sont disparates; ils appartiennent parfois davantage à la linguistique fantasque ou fantastique qu'aux études érudites exigées par le concours.

En 1843, un Français concourt avec un mémoire intitulé *La Gagne - monopanglotte ou la langue unique et universelle*. En 1844,

Pierquin de Gembloux risque une *Idiomologie des animaux*; il récidive en 1845 avec *Le Christ et les langues*.

En 1841, la commission écarte un *Essai d'unité linguistique raisonnée*, se bornant à citer l'épigraphe :

"Moins il y a de ressemblance entre deux ou plusieurs langues, plus ces langues se trouvent dans l'unité linguistique raisonnée." (!)

Lorsque les travaux appartiennent au nouveau champ linguistique, la commission constate généralement le retard des Français ¹⁵.

- 4) Lorsque enfin des travaux français sont couronnés, il s'agit de recherches portant sur l'étude de la genèse du français et des langues du territoire français, et non de travaux de grammaire comparée proprement dite :

Mary Lafond reçoit le prix en 1841 pour son *Tableau historique et comparatif de la langue romano-provençale* et B. Lafaye le prix en 1843 pour son traité des *Synonymes français*. Il faut attendre 1847 pour voir Renan remporter le prix avec un travail de philologie comparée, *L'Essai historique et théorique sur les langues sémitiques*.

La médiocrité des concurrents français dans les vingt premières années d'existence du prix Volney reflète l'absence d'insertion de la linguistique dans la société : un prix ne remplace pas un programme de formation ni surtout un statut pour les chercheurs. Comme le rappelle justement G. Bergougnieux ¹⁶, il n'y a pas de renouvellement important pour une discipline qui puisse s'opérer hors des cadres institutionnels. L'École des Chartes sera cette première assise institutionnelle.

1.3. La réorganisation de l'École des Chartes, 1829

L'École des Chartes, réorganisée en 1829 après une période de stagnation ¹⁷, est en effet un élément important dans la constitution d'une école romane.

D'abord, l'École des Chartes est une structure permettant de donner une formation spécifique à des élèves, ce qui entraîne un cer-

tain développement de la philologie. On y enseigne non seulement des techniques de recensement ou de conservation, mais aussi un minimum de savoir permettant l'édition et la lecture des manuscrits. Sous le nom de paléographie française un cours de langue médiévale s'organise dans des structures officielles ¹⁸.

D'autre part la formation reçue débouche sur des métiers. Théoriquement les élèves doivent obtenir des postes de conservateur dans les bibliothèques ou dans les dépôts d'archives. En fait, ces postes sont souvent des sinécures qui échappent aux chartistes ¹⁹.

Les emplois de conservateur sont encore majoritairement distribués à titre de récompense à des personnes qui n'ont pas de titres spécifiques; mais une moitié des élèves de l'école a pu utiliser sa formation : ils sont en particulier associés à l'édition de grandes collections comme la Collection des Monuments de l'Histoire du Tiers Etat (on y trouve Guessard et Delpit) ou la Collection de l'Histoire des Albigeois (Geraud, promotion 1837) ²⁰.

L'importance de l'Ecole des Chartes vient enfin de sa revue, *La Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* fondée en 1839 permet d'aborder dans un recueil périodique des problèmes de langue sous l'angle de l'histoire. D'autre part, à côté d'articles sur l'origine du français ou sur les anciens dialectes, des comptes rendus de lecture permettent de régler des comptes ou de défendre une orthodoxie. L'Ecole des Chartes est au moins dans une certaine mesure une communauté qui produit et diffuse un ensemble d'opinions conformes. Elle marginalisera, discréditera les chercheurs qui ne lui semblent pas assez "professionnels" comme Génin, avant d'être récusée par la jeune génération formée en Allemagne (Paris et Meyer utilisent la revue à partir des années 1865).

On ne peut cependant exagérer la cohésion du groupe; d'abord parce que les modes de recrutement des élèves ont parfois été fantaisistes. F. Wey entre sur la seule recommandation de Nodier et il restera toute sa vie un dilettante. La formation reçue n'empêche pas La Villemarqué de s'illustrer par des faux ²¹.

Reste que grâce à la revue la production philologique française est systématiquement discutée. On peut suivre en particulier les débats auxquels donneront lieu les ouvrages de Gustave Fallot (1839), de J.J. Ampère (1841) et de F. Genin (1848).

Les conflits se déroulent essentiellement autour du problème du changement et surtout autour de la nature de l'ancien français.

II. LES CAUSES DU CHANGEMENT

II.1. Contraction et harmonie

Si les érudits dont on commente les livres prennent pour acquis que le français vient du latin, il reste à expliquer pourquoi le latin est devenu du français, quel est le moteur de l'évolution linguistique.

La réponse la plus ancienne est celle de la corruption. Normalement en effet, une langue se maintient, surtout si, comme le latin, elle est stabilisée par la littérature. C'est donc l'irruption d'éléments extérieurs, en l'occurrence les peuples du Nord, qui a corrompu le latin.

Chaque peuple parle selon son "génie" qui dépend lui-même d'éléments vagues et multiformes tels que la nature du sol sur lequel il vit ou les puissances du climat : les peuples du Midi qui vivaient dans un climat tempéré parlaient une langue harmonieuse, alors que les peuples du Nord, soumis à un climat plus rude, avaient une langue où les consonnes s'enchevêtraient péniblement²². Quand les Francs ont envahi les pays latins, ils ont importé cet élément de rudesse, d'autant plus marqué que la civilisation n'était pas venue adoucir cette langue guerrière.

On peut dans cette perspective faire la phonétique de la corruption du latin au français : comparant les deux langues on obtient plutôt un écart "climatique" ou ethnique qu'un écart chronologique.

Par exemple, Anguis qui rédige en 1820 un supplément au *Glossaire de la langue romane de Roquefort* reprend après Voltaire le thème de la manie barbare de la contraction.

Là où Voltaire, confondant orthographe et prononciation, répétait des accumulations de consonnes caractéristiques des anciens barbares²³, Anguis dénonce une contraction barbare qui réduit la langue à n'être qu'un instrument de communication en sacrifiant impitoyablement l'harmonie :

"Il semble que leur bouche se plaisoit pour ainsi dire à broyer des consonnes, comme dans ces mots, perdre, dextre, ardre, bruler, de ardere et autres semblables, où l'on voit trois consonnes de suite, insupportable vice de prononciation qu'on ne trouve point dans les langues harmonieuses. Ils cherchoient plutôt à dévorer les syllabes qu'à les prononcer, et le mot le plus court étoit pour eux le plus agréable. De là, ces monosyllabes nasillards, main, vin, pain, point, loin, soin, groin, poing, coin, et une foule d'autres qui rendent le discours si sec et si sourd [...] Sans cesse on voit cette haine des voyelles harmonieuses, cette contraction barbare dans les terminaisons des mots."

Sauvagerie et nature ethnique sont inextricablement confondues et viennent décomposer une langue qui fonctionnait harmonieusement. En France, il faudra tout le lent travail de la littérature pour reconstituer un supplément d'âme euphonique. Il semble à Anguis qu'un peuple peut décider d'améliorer son lexique,

- par rejet des mots défigurés :

"L'oreille devenant plus difficile a rejeté *apte*, abrégé d'*aptus*, en conservant *aptitude*. [...] *Horridus* est un très beau mot latin; il étoit défiguré dans le monosyllabe *ord* qu'on a négligé en faisant grâce à son dérivé *ordure*."²⁴

- par permutation de lettres :

"Bref, naïf, retif, soporatif [...] font au féminin brève, naïve, etc. C'est encore l'effet de l'euphonie : bref-fe, naïffe, etc. seraient trop dur."²⁵

- par substitution de voyelle. Pour Petitot,

"A l'époque de Charles VII un son contribuait à conserver à notre idiome sa dureté et sa rudesse. Dans les mots tels que conoître, naïtre, maître, nous prononçons le *oi*, comme dans *croître*. Toutes les terminaisons des imparfaits de nos verbes se prononçaient comme dans le mot *loi*. On sent qu'un son barbare qui revenait si souvent et que nous avons remplacé par celui d'un *è* ouvert, rendoit la langue peu propre à l'harmonie."²⁶

On peut même, suivant Petitot, emprunter à d'autres peuples des sons mélodieux : des lettres euphoniques sont disponibles dans le monde, les progrès de la civilisation aidant, les Français ont décidé de les substituer à leurs sons dissonants :

"Une des terminaisons les plus riches et les plus heureuses est la terminaison en *-eur*, la double voyelle dont le son se prolonge et se soutient sur la consonne *r*, réunit la douceur à la noblesse. Il n'a fallu que substituer l'*eu* des Grecs à l'*o* des Latins, pour tirer de ceux-ci une foule de mots presque semblables quant à la forme, et d'une prononciation toute différente, souvent plus harmonieuse. *Coeur*, *honneur*, *douleur* sont aussi nobles et sonnent mieux à l'oreille que *cor*, *honor*, *dolor*." 27

Le couple explicatif de la contraction et de l'harmonie se retrouve jusque chez G. Fallot dont les *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française* paraissent en 1839 :

"On dit que tout change; mais tout ce qui change a une cause qui le fait changer, et ce qui n'a point de cause pour changer reste le même. On dit que cela tient à la mobilité générale des choses humaines, au renouvellement des générations; mais pourquoi à un temps de mobilité extrême succède tout à coup dans le langage un autre temps quelquefois beaucoup plus long, de fixité constante ?

Est-ce le besoin de s'entendre, le désir de s'expliquer mieux qui peut porter toute société d'hommes à tâtonner ainsi pendant longtemps avant de fixer son langage ? Ce ne peut être cette cause parce que d'abord on s'entendait tout aussi bien, en tout et pour tout au XIIIe siècle, qu'on s'entend aujourd'hui. [...]

Serour, *seror*, *suer* signifient tout aussi bien que *soeur*, que le mot *soeur* même [...] Bien loin d'être causée par le besoin de s'entendre, la mobilité des langues contrarie ce besoin." 28

C'est surtout

"Le besoin d'harmonie qui règle le sort des langues, qui les rend mobiles, puis les fixe." 29

En France, le normand "trop grêle et trop sec", le picard "trop lourd et plein", le bourguignon "trop mouillé" 30 se sont combinés pour constituer une langue harmonieuse, le français.

II.2. Esprit synthétique et esprit analytique

Lorsqu'Ampere publie en 1841 son *Histoire de la formation de la langue française*, il tente de sortir des explications externes (influence de la conquête germanique) ou esthétique (recherches de l'euphonie) en faisant du changement un donné :

"Il est naturel à l'homme d'altérer tout ce qu'il touche.
Tout s'use par un manieement répété." 31

Le latin ne s'est donc pas modifié sous l'influence de la conquête germanique, mais en vertu de lois générales :

"La langue latine s'est transformée d'elle-même dans les
idiomes néo-latins." 32

Cependant malgré ses principes, l'absence d'une théorie de l'accent 33 est un butoir sur lequel il va achopper. Il est amené lui aussi à invoquer une tendance populaire à la contraction qui est donc un facteur de décomposition présent dès les origines de la langue latine :

"La contraction des mots, la suppression des désinences,
la confusion des cas sont des tendances qui existent dans
la langue latine à son état le plus ancien."

Mais plutôt que par des raisons phonétiques, la formation des langues romanes s'explique par l'évolution syntaxique; le latin, langue cultivée, possédait une syntaxe *synthétique*, c'est-à-dire des relations marquées par des désinences. Mais les frustes gaulois se sont révélés incapables de manier les riches et complexes terminaisons latines. Ils les ont abolies et confondues. Ils ont été alors obligés

"de rendre par l'adjonction de prépositions et d'auxiliaires,
c'est-à-dire par une sorte de périphrase, ce que les
modifications grammaticales des substantifs ou des verbes
expriment mal ou n'expriment plus." 34

C'est ce qu'Ampere appelle le passage de
"l'antique synthèse grammaticale à l'analyse." 35

Il n'y a pas là de lente évolution, mais un passage relativement brusque du fonctionnement lettré et synthétique de la langue à un fonctionnement populaire.

Dans cette conception, la désagrégation des langues n'est plus renvoyée à une cause externe; elle est expliquée à partir des me-

naces situées au coeur de la société, dans l'opposition irréductible du peuple et des lettrés : bien qu'Ampère parte de l'affirmation de principe que c'est la langue elle-même qui change, le changement est analysé en termes sociaux de guerre des classes : les classes populaires sont porteuses d'une nature particulière, la tendance à l'analytisme; et cette approche radicalement "autre" de la représentation du réel par le langage est responsable des révolutions linguistiques.

Le fait important qui marque le passage du latin au français, c'est la confusion des désinences; on a du français lorsque le système des cas cesse de fonctionner. Les successeurs d'Ampère abandonneront ce point de vue qui ne permet pas de distinguer les différentes sortes de langues romanes et reviendront à la détermination de lois phonétiques.

III. LES VARIANTES DE L'ANCIEN FRANÇAIS

III.1. Des lambeaux arrachés par l'histoire

Dans le débat entre philologues, le deuxième thème concerne le statut de l'ancien français, pour des raisons à la fois techniques et idéologiques. Techniquement, les chercheurs sont confrontés à énormément de variantes : un même mot se présente souvent sous plus de dix formes différentes. Pour expliquer ces différences on peut avoir recours au jeu des déclinaisons, à la notion de variation dialectale, d'alternances euphoniques, déplorer l'anarchie de l'orthographe. Or, dans cette tâche, s'investissent, de Guessard à Genin, des idéologies contradictoires.

Raynouard avait dégagé l'existence d'une déclinaison en formulant ce que l'on appelait alors la règle du *S* (*S* au cas-sujet singulier s'oppose à l'absence de *s* au cas-régime).

Mais il y a loin de cette règle au tableau complet des déclinaisons. Comment expliquer par exemple l'alternance *li cuens*, *le comte*, celle de *Aude*, *Audain* ?

La première attitude est celle de Guessard; elle consiste à

nier l'existence d'un ordre cohérent, d'une nécessité à l'oeuvre dans le français du Moyen Age. L'ancien français n'est

"qu'un vêtement emprunté et réduit en loques, un misérable lambeau arraché à la toge romaine." 36

On n'a pas à étudier la déclinaison en elle-même et pour elle-même, mais à l'envisager seulement comme vestige, ruine produite par les hasards aveugles de l'histoire.

Tout au plus ces traces ont-elles pu être volontairement conservées, voire calquées par les hommes grossiers du Moyen Age : la double forme *nies*, *neveu* n'a rien de surprenant

"*nepos* étant un nom imparisyllabique [...] On a calqué grossièrement, machinalement, et imparfaitement." 37

Dans le dérèglement introduit par le temps, les seuls mécanismes qui fonctionnent (encore ne jouent-ils qu'un rôle secondaire), sont l'euphonie et l'analogie.

"L'addition du *s* au nominatif singulier donnait lieu souvent à la contraction du radical. Ainsi le mot *conte*, *li cuens* au nominatif, devenait *li conte* à l'accusatif, *li bers*, *le baron* quand il était régime, devenait *li baron*, *li monz*, *le monde*; *li glous*, *le glouton*." 38

Ces paradigmes se sont constitués par suite du dégoût médiéval pour certaines syllabes. Ces facteurs d'altération des désinences ont pu masquer l'existence d'une déclinaison. Parfois on va même plus loin; la déclinaison elle-même n'est, en fait, qu'une règle euphonique : le *s* du cas-sujet, estime Guessard, n'est peut-être qu'une lettre euphonique à laquelle on ne doit pas donner un statut pleinement grammatical :

"Cette consonne finale devait plaire à la bouche des barbares qui n'ont jamais pu adopter le *m* [...] Le *s* est encore aujourd'hui une lettre que les méridionaux prononcent volontiers." 39

Quant à l'analogie, c'est tout au plus un procédé enfantin, qu'on ne saurait confondre avec les mécanismes complexes des langues de culture : si l'alternance *antif/antios* provient de l'existence dans la langue d'un modèle *Ponties*, *Pontif*, comme le suppose Ampère⁴⁰, c'est là simplement le résultat de l'instinct qui se retrouve chez les animaux, les peuples sauvages ou chez les enfants :

"Que M. Ampère se donne la peine d'entrer dans une salle d'asile, et de faire parler les petits êtres si intéressants qu'elle renferme, il entendra l'un qu'on a rapproché d'une table, demander qu'on l'en *déproche*; l'autre se plaindra d'un mal de coeur et d'avoir *dévalé* son dîner, un troisième ne voudra pas que son oiseau *moure* [...] C'est de l'analogie et qui n'est pas plus vicieuse que le transport de l'*f* étymologique de *Pontif* au cas-régime d'*anties*. Donc faites la grammaire du langage fort symétrique parlé dans les salles d'asile et dans les écoles primaires : cherchez-y des manières inconnues de former le cas-régime, c'est votre droit. Mais le droit de tout le monde sera de ne voir dans le fruit de vos recherches que l'histoire éternelle et bien connue de la langue de l'enfance ou d'une langue en enfance, ce qui est à peu près la même chose." 41

Une autre partie des variations est attribuée à l'ignorance des copistes ou à une orthographe détestable 42.

III.2. Des paradigmes par dizaines

La deuxième attitude consiste à expliquer la plupart des variantes en les répartissant dans des paradigmes de déclinaisons. C'est ce que fait Ampère. Il établit des déclinaisons, sans faire recours au latin. Il liste ainsi la règle de *Diex*, *Deu*; celle de *crimen*, *crimene*; de *nies*, *neveu*; de *Pontiew*, *Pontif*. Il suppose par exemple que le cas-régime peut être marqué par *f*

"Au lieu de *Pontieu* (*Pontiew*) on trouve *Pontif* [...] Il en est de même pour *Antif*, *Brunof*, *Blef* ... ; *F* était donc une forme très rare du cas-régime." 43

On peut aussi chercher à attribuer les variations à des traits dialectaux. Tel est le sens de la tentative de G. Fallot qui distribue les formes entre normand, picard et bourguignon.

Tous ces débats montrent à quelles difficultés étaient confrontés ces Français du XIXe qui voyaient leur grammaire à travers la norme : une langue médiévale où l'on observe tant de variations ne peut être défendue que si on parvient à ramener les variantes à des constantes. Hors des répartitions géographiques ou des multiples paradigmes de noms et d'adjectifs, il n'y a plus que le désordre immense de l'inculture.

III.3. Les libertés de l'ancien français

Une autre approche, celle de François Génin, a l'intérêt de poser de front le problème du statut de la norme, et de laisser entendre que l'on peut penser une langue en termes d'ensemble homogène, comportant des variantes.

Le livre de François Génin, *Des Variations du langage français depuis le treizième siècle* (1 vol., Firmin Didot, Paris 1845), se présente comme une des variantes des thèses "euphoniques".

Génin, comme Guessard ou Wey, a du mal à intégrer la complexité du système des déclinaisons. S'il accepte de voir dans le *S* du cas-sujet un souvenir de la seconde déclinaison latine, il s'indigne des efforts de Dietz et de Fallot pour reconstruire un système de désinences :

"Grâce à M. Dietz le vieux français possède trois déclinaisons. Mais voici un autre embarras. La multitude des formes est telle qu'il faudrait en mettre six ou sept sur chaque cas. Pesant fardeau qui écraserait le fragile édifice de ces trois déclinaisons. Heureusement on s'avisa des dialectes !" ⁴⁴

Génin écarte l'explication géographique de la variation :

"J'ai refusé de reconnaître par rapport à l'étude de la vieille langue dans ses monuments, l'importance exagérée qu'on a faite aux patois sous le nom pompeux de dialecte [...] Les écrivains de la province visaient tous à écrire la langue du centre." ⁴⁵

Il refuse également l'explication par la déclinaison; il s'appuie sur les cas nombreux où les manuscrits présentent des écarts par rapport à la déclinaison attendue. Ainsi

"Vous plaît-il que nous suivions le système de M. Ampère ? Soit : Aude est le nominatif, Audain le cas-régime. Preuves (remarquez que je les prends toutes dans le même ouvrage *Gerars de Viane*) :

Nominatif *Aude* :

Venue i fuit la bele Aude au vis cler (v. 633) [...]

Cas-régime *Audain* :

Audain aurois ma seror a moillier (v. 2263) [...]

Vous plaît-il au contraire de renverser cette loi, et de voir au nominatif Audain, et Aude pour le cas-régime ?

Rien n'est plus facile. Preuves :

Nominatif *Audain* :

Au col li pendent un escu de quartier
 Ke li donnoit Audain o le vis c fier. (v. 1046) [...]
 Cas-régime *Aude* :
 Le destrier point vers Aude en est alé. (v. 651)." 46

Il ne reste donc à Génin qu'à supposer un système de variation réglé par l'euphonie; en ancien français, affirme-t-il, la plupart des mots avaient deux terminaisons et les poètes usaient selon les besoins du vers de l'une ou l'autre.

Génin reconstruit en particulier une loi d'alternance consonantique qui permettait de ne pas faire sentir deux consonnes consécutives. Sous le vieux nom d'euphonie, celui-là même qu'on trouve invoqué par Voltaire ou Anguis, il propose d'envisager un principe de régulation interne des paradigmes. Il traite ainsi des alternances *tel/teu* :

A *teu* joie et à *tel* honor (*Chronique de Normandie*) 47

l précédé de voyelle sonnait *l* devant voyelle, mais se vocalisait devant consonne.

L'euphonie n'est pas une loi d'évolution, mais une loi d'alternance qui joue à un moment donné de l'histoire, et qui évoque l'allo-morphie. C'est ainsi que Génin critique Ampère pour avoir traité comme des formes anciennes les formes *al*, *el*, *ol* et comme des formes récentes les formes contractées *au*, *eu*, *ou*.

Pour Génin il s'agit de formes contemporaines. Ainsi le vocabulaire de Génin dissimule une pensée intéressante et neuve : l'euphonie ne lui sert pas à justifier la progression de la langue vers la perfection, à glorifier le français classique. Génin l'installe dès les origines.

Ses arguments sont empruntés tout d'abord à la prononciation populaire. Le peuple archaïque en effet, car il est fidèle au modèle profond de la langue; il emploie par exemple des *-e* euphoniques (*un esquelette*, *un espectaale*); il continue à dire l'infinitif *couri*, *mouri*, *queri*, *joui*, à raison ⁴⁸. Il conserve avec soin *queuqu'un* et *queques un* ⁴⁹. Il parle comme on parlait à la cour de Henri III en disant

"c'est un enfant *ostiné*" ⁵⁰.

Il s'appuie également sur l'orthographe : les variations que l'on trouve dans un même manuscrit trouvent ainsi une explication : Rutebeuf écrit par exemple tantôt *Challot*, tantôt *Charlot*.

Enfin, il cite le témoignage des grammairiens du XVIIe siècle qui connaissent encore des débris du système médiéval ⁵¹.

L'euphonie est donc la possibilité de variation d'une langue "non scolarisée", c'est-à-dire d'une langue qui n'a pas installé un système d'écriture bi-univoque. L'idée qu'une prononciation stable est notée par une orthographe stable a écrasé des mécanismes subtils. En effet dans un temps où l'orthographe n'était pas fixée, Génin estime que l'on pouvait écrire indifféremment *bel* et prononcer *beau*. La fixation de l'orthographe introduit une régularité pour les yeux (une forme unique par mot) qui s'est substituée aux régularités pour l'oreille.

Ainsi il apparaît que Génin fait de l'histoire pour critiquer la norme du temps. D'abord l'orthographe, mais plus largement la fin de ce qu'il appelle les "libertés de la vieille langue", la fin de toutes les possibilités de variations et d'alternances qui pour lui font légitimement partie d'une langue.

Commentateur de Molière, il défend par exemple ses constructions doubles

cherche à / chercher de ⁵²
commencer à / commencer de
obliger à / obliger de
apprendre à / apprendre de.

Il défend les emplois "larges" de prépositions : Molière emploie à raison à là où la norme veut *au point de* :

"La curiosité qui vous presse est bien forte m'amie
à nous venir écouter de la sorte."
(Tartuffe, II, 2)

Il recommande les alternances entre ce qui était déjà réparti en prépositions et adverbes :

"Dedans, dessus, dessous, devers, suivis d'un complément sont aussi vieux que la langue française. Je ne vois pas sur quelle autorité l'on a prétendu depuis un demi siècle les limiter au rôle d'adverbe."
53

Enfin de façon plus générale il s'en prend à La Bruyère comme à un bon représentant du purisme, d'autant plus dangereux qu'il était raisonné, qui sévissait à la fin du XVIIIe. La Bruyère se félicitait des progrès du français :

"On écrit régulièrement depuis vingt années."

Cela signifie, glose Génin, qu'on employait des constructions beaucoup moins variées ⁵⁴.

III.4. Politiques de la recherche et politique de la langue

Comment s'est opérée la marginalisation de Génin ? La première réponse nous intéresse encore; elle touche à la sociologie de la recherche, à la façon dont se diffusent les théories.

Par rapport à l'école des Chartes, Génin est une espèce de franc-tireur, un professeur de Strasbourg qui s'est égaré sur le terrain désormais privé de la philologie. Guessard, alors répétiteur à l'école, rend compte de son ouvrage de façon incendiaire ⁵⁵ :

"Tout le monde sait, riposte Génin, que l'Ecole des Chartes, au moins une petite coterie formée dans son sein, prétend au monopole de certaines matières : l'un s'est adjugé le français moderne, [...] l'autre a jeté son dévolu sur le vieux français; lui seul et ses camarades ont le droit d'en parler." ⁵⁶

Les querelles théoriques sont aussi des querelles de personnes; Génin laisse d'ailleurs entendre que ses positions politiques ne sont pas étrangères à la vigueur de la controverse. Paulin Paris ayant lui aussi éreinté un de ses livres ⁵⁷, Génin rappelle avoir été en 1848, sous le ministère Carnot, "Chef de la division des établissements scientifiques et littéraires" et accuse l'Ecole des Chartes de sentiments monarchiques :

"M. P. Paris a approuvé et approuve encore la destitution de M. Daunou au point de vue politique parce que M. Daunou était républicain et ne comprenait guère mieux que Camus le culte ou seulement l'intérêt des souvenirs de notre glorieuse monarchie."

"Beau livre à faire : de l'influence réciproque de la politique sur la philologie." ⁵⁸

De plus Génin a écrit un livre très violent contre l'influence des Jésuites sur l'Université :

"Ils sont là au milieu de la société prêts à se venger d'elle; insolents, impudents, l'oeil en feu, la menace et l'anathème à la bouche [...] Ils sont propriétaires, grands propriétaires [...] ils s'appellent capucins, dominicains, Pères de la Foi, bénédictins, jésuites même." 59

Si on les laisse faire,

"Ce sera le dernier coup porté à nos libertés si chèrement conquises par deux révolutions" etc. 60

Cependant la façon dont Génin est marginalisé ne me semble pas pouvoir uniquement s'expliquer à partir de problèmes de personne; on ne peut pas éliminer n'importe qui. Et là où Génin a disparu, Littré s'est imposé ... Son élimination dépend de ce qui à un moment donné a pu s'organiser en connaissances.

En effet les positions de Génin manquent cruellement d'un langage théorique pour les défendre. Génin s'en tient à la notion d'euphonie pour décrire l'existence de formes concurrentes. Sa phonétique est désuète et imprécise. Toutes les alternances lui semblent "expliquées par ce terme couvrant". De plus, il laisse entendre qu'il s'agit d'alternances entièrement explicables en termes d'intentions stylistiques individuelles et conscientes :

"avant, devant sont deux formes du même mot, *inventées* pour les besoins de l'euphonie et de la versification." 61

"Molière remplace à entre deux verbes, par *de*, pour fuir l'hiatus." 62

Reste que l'absence de validité de la démarche et du point de vue de Génin a bien une signification "politique" au sens large : j'ai dit à plusieurs reprises que ce qu'il cherchait à établir pour la vieille langue servait en fait un combat d'arrière-garde pour un principe de diversification du style. Or, ce débat rappelle la confrontation entre Humboldt d'une part et Sylvestre de Sacy et Rémusat d'autre part, à propos du chinois; cet affrontement a été étudié dans un article pénétrant par J.-Cl. Chevalier 63 : en 1825, l'idéologue de Sacy défendait dans le chinois une langue dénuée de marques grammaticales, et laissant par là-même à ses utilisateurs de larges possibilités de créa-

tion. Humboldt au contraire jugeait de telles langues inaptées au travail de la pensée. L'avantage appartenait pour lui à des langues qui, comme le grec et l'allemand, avaient su accepter les formes fixes de la grammaire.

C'est bien la même partie qui se joue à propos de l'ancienne langue : vaut-il mieux disposer d'une langue classique, "réglée" (c'est la position de Guessard) ou vaut-il mieux préserver la liberté médiévale du discours ?

Vaut-il mieux disposer d'un système n'autorisant qu'un usage au risque d'emprisonner et de corseter la langue, ou d'un système permettant au locuteur de jouer sa partie ?

Cette polémique ne recoupe pas de façon simpliste les débats politiques : à gauche, par exemple, Domergue qui a traversé la révolution avec le beau nom de grammairien-patriote, avait opté pour une conception rigide de la LOI. Je prendrai un exemple, emprunté à un texte poétique (genre qui représente pourtant le refuge ordinaire des licences de style). Domergue critique dans un vers de Joseph Marie Chénier l'usage de la préposition *près de* :

"Je voyais près de moi des égaux, des amis"
Près de emporte une idée de proximité et est opposé à
loin de, près de l'église et loin de Dieu.
Auprès de exprime une idée d'entour, sans relation à au-
 cune idée d'éloignement. Il faut dire *je voyais auprès*
de moi, c'est-à-dire à l'entour de moi, des égaux, des
 amis. Nos poètes trouvent fort commode de mettre selon
 le besoin *près* ou *auprès*. Mais en fait de style, il
 s'agit non du besoin de l'écrivain, mais du besoin de la
 pensée." 64

Pour Domergue, une langue bien formée doit exclure le vague des mots, parce que la pensée doit découvrir sans hésitation le rapport précis qui est évoqué, indépendamment de tout recours à la situation et au contexte.

Cependant les Romantiques qui ont dénoncé le rôle sclérosant des grammairiens-légistes, invoqué contre l'académisme de la tradition écrite, les usages populaires de la langue, sont — du moins au début — des conservateurs !

Ainsi, c'est souvent à côté de positions politiques affichées et à l'arrière-plan des affrontements savants explicites (pour ou contre les déclinaisons; pour ou contre le chinois ...) que se poursuit cet affrontement entre les tenants d'une langue normalisée et les tenants d'une conception plus "permissive".

Je ne voudrais pas que, par un effet de lecture rétrospectif, on soit conduit à opposer la myopie et la débilité des argumentations de cette période aux attitudes "scientifiques" qui suivraient. Ampère, Guessard ou Génin argumentent "scientifiquement" avec les moyens dont ils disposent.

Tout au plus pouvons-nous souligner qu'il y a parfois des outils qui changent la nature du débat scientifique. Lorsque G. Paris montre en 1862 ⁶⁵ que les alternances *sire-seigneur* dépendent du déplacement de l'accent dans les imparisyllabiques latins, il termine provisoirement un débat.

Reste qu'on ne se débarrasse pas si facilement du problème posé par les multi-usages : il ne peut être réglé dans le cadre si brillamment défendu par G. Paris et P. Meyer à leur retour d'Allemagne. L'approche phonétique-diachronique réduit pratiquement la variation à des faits de dialectologie ou à des phénomènes d'avance ou de retard essentiellement phonétiques.

- L'étude de la langue se restreint pratiquement à la tentative de reconstruire un développement phonétique : on suit l'évolution de chaque son latin sur un territoire donné.
- La variation n'a, normalement, pas de place dans ce système : idéalement en chaque point du territoire, un son latin aboutit à un son français ou patois. La variation ne peut résulter que du mélange illégitime de deux communautés, mélange que l'on peut toujours écarter du champ de l'analyse (en négligeant par exemple les mots empruntés), soit du changement en cours, manifesté par le peuple qui est en avance ⁶⁶.

Il faudra pratiquement attendre R.L. Wagner pour voir proposer une autre perspective de traitement des variantes, que ce soit en

termes de répartition des énoncés, en énoncés narratifs et énoncés informatifs, ou en termes de latitudes d'emploi.

A l'heure qu'il est, je connais peu de tentatives pour tirer les leçons de ces principes : une direction de travail intéressante me paraît représentée par les travaux de Claire Blanche-Benveniste sur la morphologie verbale ⁶⁷. Ainsi à propos des alternances *cousit-cousut* elle propose une règle simple :

radical + voyelle fermée d'avant
(la réalisation de la voyelle en /i/ ou /y/
restant libre).

Les avatars du /i/ ou du /y/, le triomphe du /i/ dans les classes lettrées sont ainsi nettement dissociées de l'établissement du système linguistique. Les historiens de la norme peuvent retracer cette évolution irrationnelle, mais leur travail est largement indépendant du travail du linguiste.

Au contraire s'il y a quelque chose de commun à Guessard qui ne voit dans l'ancien français que caprice et désordre, à Ampère et Fallot qui cherchent des répartitions géographiques ou paradigmatiques et à Gaston Paris qui annonce l'âge moderne, c'est la difficulté à dégager une systématisme de l'hétérogène. Cette difficulté "méthodologique" si l'on veut, n'est pas due au hasard. Elle me semble profondément liée au modèle de la langue maternelle du grammairien : il s'agit toujours d'une langue normée où, lorsqu'on parle de *règle*, on parle d'un point de vue théorique qui pose que toute langue peut être décrite systématiquement, mais on signifie aussi la police des usages.

Il manquait à ces grammairiens l'opposition système-norme que l'on trouve formulée diversement par Guillaume, Coseriu ou Wagner. Pourtant, si nous disposons aujourd'hui de l'"appareil théorique" nécessaire, nos "appareils mentaux" eux n'ont peut-être pas tellement changé, pas plus que la polysémie du mot *règle*, qui permet toujours des échanges entre la description structurale, abstraite, de la langue et la valorisation de certaines habitudes d'usage.

Sonia BRANCA
Université de Provence

NOTES

- 1 Un article important de R.L. WAGNER, "Contribution à la préhistoire du romanisme", *Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris*, 1950-1951, pp. 101-124, rappelle que le romanisme naît au XVI^e siècle et qu'il produit, en particulier au XVIII^e siècle, des oeuvres considérables : le médiéviste Lacurne de Ste Palaye (1697-1781) dont le dictionnaire est intégralement publié à partir de 1785, fournit une première masse de faits. Nicolas Bonamy (1694-1770) développe la première hypothèse systématique du latin vulgaire : "c'est du latin vulgaire des provinces que se sont formées les langues Française, Espagnole & Italienne, & non pas du Latin que nous lisons dans les ouvrages des bons auteurs" ("Mémoire sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules sous la domination romaine", *Mémoires de l'Académie*, t. XXIV.
- 2 Au début du XIX^e siècle, Raynouard établit l'existence d'une déclinaison en ancien français. D'autre part le Dictionnaire qu'il publie en 1838, *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des Troubadours*, est un dictionnaire "comparatiste" où chaque mot "roman", c'est-à-dire dans la conception de Raynouard, *provençal*, est suivi des mots correspondants dans les autres langues néo-latines car Raynouard cherche à prouver l'identité des langues néo-latines par la lexicographie.
- 3 Par BRACHET et G. PARIS.
- 4 Jean STEFANINI, *Un provençaliste marseillais, l'Abbé Féraud*, Pub. Fac. des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence, 1969, ch. II.
- 5 Chez Raynouard lui-même l'orientation littéraire est forte. On le voit dans la querelle qui l'oppose, lui, le champion des Troubadours, à l'abbé de La Rue, défenseur des Trouvères et qui accusait les poètes du Sud de n'être que des traducteurs.
- 6 Claude Fauriel (1772-1844), né dans une famille d'artisans, fait ses études au Collège des Oratoriens de Tournon. Républicain, il devient le secrétaire particulier de Fouché, alors Ministre de la Police, puis il démissionne au moment du Consulat. Il fait partie de la Société d'Auteuil et sera l'ami de Mme Condorcet et de Cabanis. Il étudie l'arabe et le sanscrit, s'essaie à la traduction de la *Parthénéide*, poème allemand du Danois Jean BAGGENSEN. Puis il se lie avec Manzoni et s'associe à la critique de la théorie dramatique classique. Enfin, en 1824, il commence une carrière de comparatiste avec les Chants populaires de la Grèce moderne. La Révolution de Juillet lui fait donner une chaire de littérature étrangère. Il défend l'idée que les troubadours ont inventé les chansons de geste.

- 7 GINGUENE, *Histoire littéraire de l'Italie*, 2e éd. 1824, p. 233.
- 8 ROQUEFORT, *De l'état de la poésie française* (p. 19 et suiv.). Roquefort applique au wallon et au picard le terme de langue romane que Raynouard réservait au provençal.
- 9 G. GUSDORF, *L'avènement des sciences humaines au siècle des Lumières*, Payot 1973.
- 10 Volney est empirique, c'est-à-dire qu'il veut remonter du recensement des faits à la construction des outils et non partir d'une phonétique organique. On consultera sur ses théories S. AUROUX, Cl. DESIRAT, T. HORDE, "La question de l'histoire des langues et du comparatisme", *HEL*, t. IV, fasc. 1, 1982, pp. 73-81.
- 11 Testament du 22 avril 1820; ordonnance royale du 19 juillet 1820.
- 12 S. AUROUX, Cl. DESIRAT, T. HORDE, *op. cit.*, p. 78 et M. BREAL, "Notice sur le prix Volney", *Bulletin de la Société de Ling. de Paris*, t. X, CXC-CXCV.
- 13 J'ai dépouillé les rapports des séances des cinq Académies conservés à la B.N. sous la cote Z 5049 n° 1 à 62.
- 14 En 1822 le jury couronne M. Scherer, conservateur de la bibliothèque de Munich et M. Schleiermacher, bibliothécaire à Darmstadt. En 1838, Richard Lepsius dont le volume *Zwei Sprachvergleichende Abhandlungen* (Deux mémoires de philologie comparée) par M.R. LESPIUS, Secrétaire-rédacteur de l'Institut archéologique de Rome, portait d'une part sur la parenté des alphabets sémitiques, indien, éthiopien, ancien persan et ancien égyptien, d'autre part sur l'origine et la parenté des noms de nombre dans les langues indo-germaniques et sémitiques ainsi qu'en copte (1 vol., Berlin 1838). Lepsius reprendra le projet initial de Volney et défendra la possibilité de réduire toutes les langues à un système de transcription uniforme à partir des signes européens (1855).
On peut mentionner également Th. Benfey en 1842 ainsi que le professeur Schwartze de Leipzig (*Das alte Egypten oder Sprache*); Pott, professeur à Halle en 1845 : *Die Ziguener in Europa und Asien*; Curtius, qui reçoit une mention en 1846 pour un mémoire sur l'étude comparée des langues dans son rapport à la philologie classique, cependant que le prix va à Sjörgen, professeur à St-Petersbourg, auteur d'une grammaire de la langue ossète.
- 15 Dès 1834, les sujets mis au concours ne sont plus ceux qui ont été prévus par Volney, mais des sujets englobant tout le champ de la grammaire comparée; en 1834 par exemple, il s'agissait de "déterminer par un travail à la fois lexicographique et grammatical de caractère propre des idiomes vulgairement connus sous le nom de celtique en France et dans les Iles Britanniques et [de] rechercher la nature et l'importance des emprunts qu'ils ont faits soit au latin, soit aux autres langues". Une commission où siègent Destutt de Tracy, Raynouard, Jay pour l'Académie Française et Eurnouf, Jaubert, Raynaud pour l'Académie des Inscriptions juge sévè-

rement les rapprochements étymologiques que l'auteur d'un dictionnaire comparatif a présentés. Le prix n'est pas décerné.

En 1839, Cl. Mourain de Sourdeval, juge au tribunal de Tours, présente des *Etudes gothiques* remarquées quoique "pas tout à fait au niveau de l'état actuel des études dont la langue germanique a été l'objet". Mais comment M. Mourain de Sourdeval, un juge, M. Proudhon, imprimeur à Besançon qui propose la même année des *Recherches sur les origines grammaticales et sur quelques origines de la langue française* pourraient-ils lutter avec les professeurs et les bibliothécaires allemands dont l'activité principale est la philologie ?

- 16 G. BERGOUIGNIOUX, *Histoire sociale de la linguistique en France de 1789 à 1814*, thèse de 3e cycle non publiée, Paris VIII, 1982, p. 60.

- 17 Un premier projet avait été soumis en 1806 à l'Empereur : ne pouvant rétablir la Congrégation de St-Maur, De Gérando, alors Secrétaire général du Ministre de l'Intérieur, proposait de "créer des Bénédictins civils dans une espèce de Port-Royal laïc".

Le Ministre de l'Intérieur appuie l'initiative dans un rapport de 1807. Il y précise de façon savoureuse à quoi servent les érudits dans un Etat impérial : ils peuvent lutter contre les causes de la décadence de la littérature, c'est-à-dire contre "le relâchement, la destruction des bienséances et la dissipation des gens de lettres engloutis par Paris".

Des savants modestes, absorbés par les travaux de compilation, sont un contre-modèle efficace qui, de plus, était le nationalisme de l'Etat. Le Ministre propose en conséquence de rétablir la charge d'historiographe et de continuer l'Histoire littéraire de la France; cette dernière tâche sera finalement confiée à l'Institut. (Textes cités dans VALLET DE VIRIVILLE, "Notes et documents pour servir à l'histoire de l'Ecole Royale des Chartres", *Bibl. de l'Ecole des Chartres*, IV, 2, 1847, p. 153).

Le projet n'aboutit pas et il faut attendre 1820 pour que Gérando le reprenne, avec succès cette fois; en 1821, six élèves pensionnaires sont nommés pour étudier sous la direction de deux professeurs, les divers dialectes du Moyen Age et les techniques de lecture des manuscrits.

Les professeurs sont Pavillet, chef de la Section Historique des Archives du Royaume, remplacé après sa mort en 1823 par Ponsard, chef de la Section Historique des Archives et l'Abbé Lespine, employé aux manuscrits de la Bibliothèque Royale.

Cependant le projet restait très imprécis : même la durée des cours n'était pas fixée ! Il ne débouchait sur aucune carrière et l'établissement ne se développa pas.

Sept ans plus tard, en 1829, on songe à recréer une institution tombée en désuétude; l'enseignement doit comprendre deux années. Il ne se borne pas à la lecture des documents, s'étend à la critique des textes. Munis du brevet d'archiviste, les élèves sont théoriquement prioritaires dans l'attribution des postes de bibliothécaires et d'archivistes.

- 18 Champollion-Figéac assure le cours avant d'être remplacé en 1854 par Guessard. Francis Guessard (1814-1882), lui-même ancien élève de l'Ecole des Chartes (promotion de 1836) devient d'abord répétiteur puis professeur en 1854. Il est surtout connu pour des éditions de poésies en ancien français (1858 à 1870). Il est également associé à la préparation d'un dictionnaire historique de la langue française, travail qu'il ne mènera pas à terme. Enfin, c'est surtout lui qui tient la chronique linguistique de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes pendant la période qui m'intéresse.
- Il est resté à l'écart des méthodes de la philologie allemande et les linguistes de la *Romania* jugeront assez sévèrement son rôle : "Guessard ne savait pas l'allemand et la grammaire de Diez ne fut traduite que plusieurs années après qu'il eut quitté l'école. Ses élèves ont donc eu beaucoup à faire pour se mettre au courant d'une science et de méthodes que leur maître n'avait pu leur enseigner" (*Romania* XI, 1882, notice nécrologique).
- 19 Réclamer des postes est une revendication constante de l'école. Ainsi en 1840, on relève des protestations après les nominations de Sainte Beuve comme conservateur de la Bibliothèque Mazarine et de Cauchois-Lemaire et Louis Dubois aux Archives : "Lorsqu'on crée des écoles spéciales à la charge d'ouvrir une carrière aux jeunes gens qui en accepteront le programme et les épreuves, l'administration doit respecter l'engagement auquel l'Etat s'est obligé sous peine de ruiner l'avenir des élèves et de compromettre gravement l'existence même de l'Institution" (Bibl. de l'Ecole des Chartes I, 1, 1840).
- 20 En 1846, lors d'une discussion budgétaire, le Ministre de l'Instruction Publique fait le point sur les carrières professionnelles des anciens élèves : "Depuis la réorganisation de 1829, et sur un tableau de 52 élèves, 26 sont actuellement employés dans les divers dépôts et aux archives du Royaume". Le rapporteur, Bignon, précise le lendemain : 5 élèves sont à l'Académie des Inscriptions, 5 sont archivistes dans les départements, 3 sont employés aux Archives du Royaume, 1 à la Bibliothèque Royale, 2 sont professeurs d'histoire à l'Université, 11 sont employés aux travaux historiques (Bibl. Ec. Chartes II, 2, 1846, p. 474).
- 21 Sur La Villemarqué, cf. S. BRANCA, *L'imaginaire du langage*.
- 22 Cf. en particulier les textes de Montesquieu, de Rousseau (*Essai sur l'origine ...*) et même l'article *Langue* de l'*Encyclopédie*.
- 23 "Tout attesterait cette barbarie à qui voudrait y regarder de près. On verrait que le nombre *vingt* vient de *viginti* et qu'on prononçait autrefois ce *g* et ce *t* avec une rudesse propre à toutes les nations septentrionales. De *lupus* on avait fait *loup* et on prononçait le *p* avec une dureté insupportable. Toutes les lettres qu'on a retranchées depuis dans la prononciation, mais qu'on a conservées en écrivant, sont nos anciens habits de sauvages" (*Dictionnaire philosophique français*).

- ²⁴ ANGUISS, "Le génie de la langue française", dans *Supplément au Glossaire ...*, p. 50.
- ²⁵ ESTARAC, *Grammaire générale*, an XI, I, 311.
- ²⁶ PETITOT, *Essai sur l'origine et les progrès de la langue française*, Paris 1803, p. 43.
- ²⁷ ANGUISS, *op. cit.*, p. 80.
- ²⁸ FALLOT, *Recherches*, p. 32.
- ²⁹ *Id.*, p. 34.
- ³⁰ *Id.*, p. 31.
- ³¹ AMPERE, *Histoire de la formation de la langue française*, 1841, p. 14.
- ³² *Id.*
- ³³ Depuis G. Paris (1862), on distingue une période où l'accent latin était un accent de hauteur, et une période où il est devenu un accent d'intensité, entraînant par contraste l'affaiblissement des syllabes non accentuées.
- ³⁴ AMPERE, *op. cit.*, p. 4-5.
- ³⁵ *Id.*, p. 3.
- ³⁶ GUESSARD, "Examen critique ...", p. 88.
- ³⁷ *Id.*, p. 79.
- ³⁸ F. WEY, "Etude sur la langue française à propos de l'ouvrage posthume de Gustave Fallot", *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, I, 1, 1838-1840, p. 476.
- ³⁹ GUESSARD, "Grammaires romanes du XIIIe siècle, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de Florence", *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, I, 1, 1839-1840, p. 130.
- ⁴⁰ AMPERE, *op. cit.*, p. 62-63.
- ⁴¹ GUESSARD, "Examen critique de l'histoire de la formation de la langue française par Ampère", *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, II, 1840-1841.
- ⁴² J. QUICHERAT, "Compte rendu du Raoul de Cambrai édité par Leglay", déplore la mauvaise qualité de l'orthographe du manuscrit et reproche à l'éditeur d'avoir suivi le texte et de n'avoir pas "reconnu l'expression véritable sous les formes insolites qui se présentaient à ses yeux" (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, II, 1ère série, p. 509). On note là le début de la tendance à corriger les oeuvres pour les rendre plus conformes à ce qu'on imagine être la langue médiévale.
- ⁴³ AMPERE, *op. cit.*, p. 62-63.
- ⁴⁴ GENIN, *Des Variations ...*, p. 250.

- 45 GENIN, "Lettre à M. F. Didot sur quelques points de philologie française".
- 46 GENIN, *Variations ...*, p. 256-257. Bien des critiques modernes lui donnent raison. R.L. Wagner constate lui aussi que les répartitions sujet-régime sont fausses pour les noms propres; il propose d'y voir des variantes base/diminutif qui servent bien la rime.
- 47 GENIN, *Variations ...*, p. 55.
- 48 *Id.*, p. 41.
- 49 *Id.*, p. 55.
- 50 *Id.*, p. 10.
- 51 Il utilise en particulier un texte de Théodore de Bèze, qu'il traduit un peu hâtivement, ce qui lui sera vertement reproché par Guessard (cf. plus loin) et de façon plus probante le témoignage de Palsgrave : [les Français] "never sounde but one consonant at ones, in so muche that if two different consonantes, that is to say not beyng both of one sorte come together betweene two voyelles, they leve first of them unsounded" (Ils n'articulent jamais qu'une consonne à la fois en sorte que si deux consonnes différentes, c'est-à-dire n'étant pas de la même nature, se rencontrent entre deux voyelles, ils laissent toujours la première inarticulée).
- 52 *Lexique comparé de la langue de Molière.*
- 53 *Id.*
- 54 Préface au *Lexique comparé de la langue de Molière* (1846).
- 55 Guessard couvre de sarcasmes la traduction que Génin propose du texte de Théodore de Bèze. De fait Génin avait interprété à tort *geminatam consonantem* par "deux consonnes consécutives" alors qu'il s'agissait, ce qui se voit d'après les exemples mêmes de Théodore de Bèze de "la même consonne redoublée" : "Curandum etiam ne qua (littera) pulide et duriter sonet, imo ut omnes molliter et quasi negligenter refferantur omnes pronuntionis asperitater esque adeo refugiente francica lingua, ut, exceptis cc, ut acces (accessus) mm ut somme, nn ut annus, rr ut terre, nullam geminatam consonantem pronuntiet".
- 56 "Appendice essentiel au livre intitulé 'Des Variations du langage français'", *Revue Indépendante*, 10 avril 1846.
- 57 Paulin PARIS.
- 58 GENIN, Lettre à M. Paulin Paris de l'Institut, mai 1851.
- 59 *Les Jésuites à l'Université*, 1844, p. 4.
- 60 *Id.*, II, 1, § 1.
- 61 *Lexique comparé ...*, p. 117.
- 62 *Id.*, p. 99.

- 63 J.-Cl. CHEVALIER, "Un obstacle épistémologique en 1825 : le chinois à Paris", *Romantisme*, 25-26, 1979.
- 64 DOMERGUE, *Journal de la langue française*.
- 65 G. PARIS, *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, 1862, Paris, A. Franck. Cette étude est la thèse qu'il a soutenue à l'Ecole des Chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.
- 66 Gilliéron, grâce aux *Atlas linguistiques*, démontrera plus tard qu'il y a de la variation à l'intérieur de communautés plus larges.
- 67 "Variations morphologiques du verbe français", *Etudes de phonologie française*, éditées par De Cornulier et Dell, Paris, CNRS, 1978.

★ ★

- 45 GENIN, "Lettre à M. F. Didot sur quelques points de philologie française".
- 46 GENIN, *Variations ...*, p. 256-257. Bien des critiques modernes lui donnent raison. R.L. Wagner constate lui aussi que les répartitions sujet-régime sont fausses pour les noms propres; il propose d'y voir des variantes base/diminutif qui servent bien la rime.
- 47 GENIN, *Variations ...*, p. 55.
- 48 *Id.*, p. 41.
- 49 *Id.*, p. 55.
- 50 *Id.*, p. 10.
- 51 Il utilise en particulier un texte de Théodore de Bèze, qu'il traduit un peu hâtivement, ce qui lui sera vertement reproché par Guessard (cf. plus loin) et de façon plus probante le témoignage de Palsgrave : [les Français] "never sounde but one consonant at ones, in so muche that if two different consonantes, that is to say not beyng both of one sorte come together betweene two voyelles, they leve first of them unsounded" (Ils n'articulent jamais qu'une consonne à la fois en sorte que si deux consonnes différentes, c'est-à-dire n'étant pas de la même nature, se rencontrent entre deux voyelles, ils laissent toujours la première inarticulée).
- 52 *Lexique comparé de la langue de Molière.*
- 53 *Id.*
- 54 Préface au *Lexique comparé de la langue de Molière* (1846).
- 55 Guessard couvre de sarcasmes la traduction que Génin propose du texte de Théodore de Bèze. De fait Génin avait interprété à tort *geminatam consonantem* par "deux consonnes consécutives" alors qu'il s'agissait, ce qui se voit d'après les exemples mêmes de Théodore de Bèze de "la même consonne redoublée" : "Curandum etiam ne qua (littera) pulide et duriter sonet, imo ut omnes molliter et quasi negligenter refferantur omnes pronuntionis asperitater esque adeo refugiente francica lingua, ut, exceptis cc, ut acces (accessus) mm ut somme, nn ut annus, rr ut terre, nullam geminatam consonantem pronuntiet".
- 56 "Appendice essentiel au livre intitulé 'Des Variations du langage français'", *Revue Indépendante*, 10 avril 1846.
- 57 Paulin PARIS.
- 58 GENIN, Lettre à M. Paulin Paris de l'Institut, mai 1851.
- 59 *Les Jésuites à l'Université*, 1844, p. 4.
- 60 *Id.*, II, 1, § 1.
- 61 *Lexique comparé ...*, p. 117.
- 62 *Id.*, p. 99.

- 63 J.-Cl. CHEVALIER, "Un obstacle épistémologique en 1825 : le chinois à Paris", *Romantisme*, 25-26, 1979.
- 64 DOMERGUE, *Journal de la langue française*.
- 65 G. PARIS, *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, 1862, Paris, A. Franck. Cette étude est la thèse qu'il a soutenue à l'Ecole des Chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.
- 66 Gilliéron, grâce aux *Atlas linguistiques*, démontrera plus tard qu'il y a de la variation à l'intérieur de communautés plus larges.
- 67 "Variations morphologiques du verbe français", *Etudes de phonologie française*, éditées par De Cornulier et Dell, Paris, CNRS, 1978.

★ ★